

Les infos

Vendredi 5 Juin 2009



TRAHI PAR LES SIENS

« Si nous trouvons des partenaires prêts à nous rejoindre, nous regarderions certainement un tel projet. Mais la gestion d'actifs, au même titre que la banque de détail ou la BFI, est une activité centrale pour notre groupe et tout ce qui est central, il est important d'en garder le contrôle », a expliqué Baudouin Prot, Directeur Général de BNP Paribas. Cet extrait des Échos revêt une certaine saveur quelques jours après que Frédéric Oudéa nous ait expliqué que la décision de vendre SGAM à CAAM, et donc perdre le contrôle de notre gestion d'actifs, était sa décision. Où l'on constate que l'omniscience varie selon le patron...

J'Y CROIS PAS

On a donc bien compris qu'en septembre, SGAM-Ai allait rejoindre LYXOR, et que la consultation du CE porterait sur un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, avec départs volontaires mais sans licenciements, motivé par un nombre de suppressions d'emplois non encore déterminé, puisque soumis à l'avis du CE... sachant que LYXOR occupe environ 300 salariés et SGAM AI 250 salariés, combien en restera-t-il ? La réponse se trouverait-elle déjà dans la Bourse des emplois ? Sous nos yeux écarquillés ne peut-on y lire cette annonce de recrutement d'un DRH pour... LYXOR ! L'annonce précise « votre mission sera la gestion RH d'une filiale autonome résultant d'une fusion de 500 salariés dont

400 en France ». Inutile de préciser que la nouvelle a fait le tour chez SGAM, où l'on apprécie beaucoup l'idée que le poste d'Exécuteur des basses œuvres soit ouvert ainsi ! Côté syndical, on apprécie également énormément la valeur de la signature de la direction sur l'accord (signé par d'autres) et de sa parole sur « le dispositif exceptionnel de reclassements que nous allons mettre en place ». Dans les milieux populaires, on utilise sur la fiabilité d'une telle parole, un qualificatif, que la décence interdit dans nos infos.

LES EMBROUILLEURS

L'affaire a fait grand bruit, le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefèvre, a déposé une proposition de loi visant à permettre « aux volontaires » de travailler à domicile pendant un arrêt maladie. Pendant que les médias s'intéressaient à l'embrouille, les députés votaient tranquillement la fin d'un délit qualifié depuis la fin du 19^{ème} siècle : le marchandage autrement appelé « prêt de main d'œuvre ». Pour bien comprendre de quoi il s'agit, il faut penser à ces nombreuses sociétés fournissant de la sous-traitance aux grands groupes, dont le nôtre, pour des tâches ou des métiers qui devraient être assurés par du personnel sous statut de l'entreprise. Depuis le 19^{ème} siècle, le prêt de main d'œuvre à titre onéreux était un délit, ce qui a conduit d'ailleurs un ancien DRH devant la police et le tribunal à la suite d'une action engagée par la CGT pour faire réintégrer des salariés d'OPER. Si la loi poursuit son parcours jusqu'au bout, ce ne sera plus le cas, et les employeurs auront les mains totalement libres, l'assemblée les aura enfin délivrés de « l'instabilité juridique » (comprenez pénale) comme dit le MEDEF. Pas ça chez nous pensez-vous ? Laissez-nous vous narrer l'histoire de ce CDD de 18 mois en Afrique, prolongé de 6 et doublé d'un contrat de mission... lequel contrat fait justement l'objet de l'accord proposé à la signature des syndicats par la branche AFB. Le hasard n'existe pas...



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT